

ÉDITO

## Les médecins de l'Institut du Sein Henri Hartmann vous invitent à la 11<sup>e</sup> JOURNÉE SCIENTIFIQUE DE L'ISHH

Cette 11<sup>e</sup> journée de l'ISHH sera composée de trois parties :



**ENVIRONNEMENT et cancer du sein :** le Pr Philippe Bouchard a eu l'amabilité de nous apporter toute sa compétence avec l'aide de trois grands spécialistes qui viendront traiter un sujet qu'ils connaissent parfaitement dans l'environnement hormonal et le cancer du sein. Nous allons entendre quatre conférences aussi passionnantes qu'utiles.



**ACTUALITÉS dans le cancer du sein :** pour faire le point des nouveautés et des progrès dans le cancer du sein qui continuent sans cesse à nous amener à changer notre pratique quotidienne.



**JUSTICE :** elle est de plus en plus présente en médecine, nous vous présenterons des « histoires » judiciaires, avec le concours de Maître Alice Duet, spécialisée dans ce domaine.

Tous les membres de l'ISHH sont ravis de vous inviter à assister et à participer à cette nouvelle journée qui a été conçue pour vous et nos patientes.

*Dr Jean-Michel Vannetzel, Président de l'ISHH  
et les membres de l'Institut du Sein Henri Hartmann*

## MÉMO DPC



**Le programme scientifique entre dans le cadre du DPC financé par l'Agence Nationale du DPC. Les sessions sont valorisables au titre du DPC sous réserve de leur publication.**

Vous pouvez satisfaire à votre obligation de DPC 2019 à l'occasion de la 11<sup>e</sup> Journée Scientifique organisée par l'Institut du Sein Henri Hartmann le vendredi 21 juin 2019.

Pour vous inscrire, vous devez cocher la case DPC sur le bulletin d'inscription en indiquant clairement vos numéros RPPS et ADEL.

**Pour les médecins libéraux :** votre pré-inscription se fera par nos soins et vous sera confirmée par mail. Suite à votre rattachement à cette session de DPC sur le site de l'ANDPC, vous recevrez un mail automatique de l'ANDPC (l'organisme financeur). Ce mail (attention, il va parfois dans les « spams ») sollicitant la confirmation de votre inscription comporte un bouton « Oui » sur lequel vous devez IMPÉRATIVEMENT cliquer, à défaut de quoi votre inscription ne sera pas validée. Vous pouvez également confirmer l'inscription en vous connectant à votre compte mondpc.fr et en cliquant sur l'onglet « Mes DPC ». Lorsque vous aurez validé votre rattachement à la session choisie auprès de l'ANDPC, votre formation sera bien prise en charge et indemnisée dans la limite de votre enveloppe disponible.